

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 55-442-1933 Divers.

n° 55-442-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 septembre 1933

Numéro JO

n° 442 du 30/09/1933

Date du numéro

30 septembre 1933

### TEXTE INTÉGRAL

5 septembre 1933, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1933 jusqu'au 30 avril 1934, les bureaux services de l'Administration seront ouverts aux heures suivantes Matin : de 7 h. 40 à 11 h. 15 Soir : de 14 h. 20 à 17 heures La réception du courrier adressé au Gouverneur et aux divers services administratifs du Gouvernement aura lieu de 10 heures à 11 heures. Les plis urgents seront seuls acceptés en dehors de ces heures. Le courrier du Gouvernement aux divers services sera expédié entre 13 h, 50 et 17 heures.